



**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU SITE DU GRAND HALL - CERFONTAINE**

Rue de la Gare 10 à 5630 Cerfontaine

Entre le « Syndicat d'Initiative de Cerfontaine », rue de la gare n° 10 à 5630
Cerfontaine. Téléphone : 071/64.36.15

Représenté par : **Delloge Tommy**

Dénommé le S.I.C.

Il est convenu ce qui suit :

Le S.I.C. met à la disposition du G.O. le hall du Syndicat d'Initiative de
Cerfontaine », soit :

L'une des deux - les deux - parties du hall + l'accès aux toilettes du hall + le
parking (la zone à l'intérieur des barrières en bois)

Le G.O. s'engage

- À remettre les lieux en état de propreté et dégagé de toutes installations pour le dernier jour convenu. Il ne doit pas y avoir de mégots de cigarette dans le hall !
- À procéder, en fin de période, à un ratissage minutieux du hall et à l'élimination de tout détritrus et autre dépôt sur toutes les surfaces et dans les environs.
- Les robinets des halls doivent être fermés et les toilettes nettoyées.
- Personne ne doit se rendre dans la zone dite « interdite » désignée par un panneau.
- Pour garantir tout ce qui précède, une caution est exigée, qui sera restituée en fin de période pour autant que les nettoyages et remises en état aient été exécutés à la meilleure convenance du S.I.C.
- En cas d'annulation de la location après réception de la caution, des indemnités seront perçues sur celle-ci. (Blocage inutile du hall, temps pris aux ouvriers du S.I.C.)
- **Pour la réception des clefs et l'état des lieux, il sera fait avec l'animateur du Syndicat d'Initiative la veille de la réservation. La remise des clefs se fera le dernier jour.**
 - o **Personne à contacter : Tommy Delloge : 0471/01.13.42**

Rappel : le versement de la moitié de la somme vaut une réservation, l'autre moitié devant parvenir **avant le premier jour** de la période concernée sur le compte bancaire : **BE70 7512 0093 4025**